

À la Une

Parution du bilan de la politique de l'action sociale 2016

L'année 2016 a été marquée, comme l'année 2015, par des événements tragiques auxquels le ministère a du faire face et a constitué, pour toutes les équipes qui concourent au pilotage et à la mise en oeuvre de l'action sociale, une année d'implication intense.

Au quotidien, comme dans les situations de crise, les politiques sociales et d'accompagnement mises en place au ministère, ainsi que la réactivité, la mobilisation et le professionnalisme de l'ensemble des réseaux de soutien ont permis d'accompagner les agents au plus près de leurs besoins. Plus que jamais, l'action sociale et l'accompagnement des personnels constituent un levier indispensable et un enjeu de la politique des ressources humaines et prennent toute leur place au cœur des grandes réformes menées par le ministère.

En 2016, dans un contexte budgétaire contraint et de resserrement des dépenses publiques, le ministère a vu les moyens consacrés à la politique d'action sociale préservés afin de garantir l'accès à des services de qualité dans un contexte professionnel en forte évolution. Les crédits ont été maintenus à hauteur de 63 M€, avec un poids des dépenses prépondérant pour les offres de services collectifs (le logement, la restauration collective, l'enfance, les aides aux séjours et actions locales). Le ministère a également affirmé ses priorités avec le renforcement de la politique santé et sécurité au travail.

Les budgets départementaux d'initiative locale (BDIL) d'un montant global de plus de 2 M€ ont permis aux commissions locales d'action sociale de proposer aux agents des actions sociales de proximité. La journée des vice-présidents des CLAS en juin 2016 a été l'occasion d'échanges denses et constructifs, toujours très attendus des vice-présidents.

Le dialogue social s'est poursuivi au sein de la CNAS et des groupes de travail thématiques qui contribuent à la définition des actions ministérielles parfois innovantes.

En matière de santé et sécurité au travail, des chantiers ambitieux ont été lancés, tels que les orientations ministérielles pour la période 2016-2018, ou encore l'engagement ministériel en faveur de l'accessibilité numérique au profit des agents du ministère en situation de handicap. Les 245 CHSCT se sont réunis régulièrement sur l'ensemble du territoire. Les 5 CHSCT qui se réunissent au niveau national ou central ont tenu 16 réunions en 2016.

Le même souci de l'accompagnement au plus près des agents a guidé l'action des réseaux de soutien (service social, médecine de prévention, inspection santé et sécurité au travail, réseaux spécifiques au profit des personnels de police, SSPO et réseau des médecins statutaires et de contrôle). Le ministère compte en 2016, 211 médecins de prévention et 24 infirmiers, 20 conseillers techniques et 180 assistants de service social, 19 inspecteurs santé et sécurité au travail et 82 psychologues cliniciens. Parmi les réseaux, il convient de souligner cette année encore l'implication du réseau des préventeurs, près de 1000, et du réseau des correspondants d'action sociale.

Dans le cadre de la rénovation du partenariat social, une convention a été conclue avec les opérateurs d'action sociale bénéficiant de subventions, fondée sur des engagements réciproques et des objectifs précis.

En ce qui concerne la politique du handicap, le ministère a, en 2016, de nouveau dépassé le taux de 6 % qui permet de bénéficier d'un partenariat avec le Fonds pour l'insertion des personnes en situation de handicap (FIPHFP) et de crédits dédiés à l'intégration professionnelle des agents en situation de handicap.

Et en 2016, l'administration a eu à cœur de développer et d'améliorer sa politique de communication et a entamé la refonte du site Intranet de l'action sociale.

C'est avec ce souci d'accompagnement et de partenariat quotidien dans un contexte de solidarité nationale que nous vous proposons ce rapport d'activité, dont nous vous souhaitons bonne lecture.

Stanislas BOURRON,
Directeur des ressources humaines

Gérard CLERISSI,
Directeur des ressources et des compétences de la Police nationale



Les chiffres clés 2016



>>> En savoir plus >>>

Le bilan de l'action sociale 2016 est en cours d'impression.
Il est téléchargeable sur le site Intranet de l'action sociale/Boîte à outils/Documentation :
> actionsociale.mi

C'est décidé, je réduis mes déchets !



Du 18 au 26 novembre, c'est la semaine européenne de la réduction des déchets : les clés pour agir au quotidien !

L'occasion pour les services du ministère d'affirmer leur engagement dans une démarche de tri et de valorisation des déchets autour de deux actions phares : le déploiement du dispositif de traitement des déchets de bureau par apport volontaire sur Garance, Lognes et Lumière - l'adhésion du ministère à un engagement pour la croissance verte pour une filière de réemploi et de recyclage industrielle des vêtements professionnels (police et gendarmerie).

Du lundi 20 au vendredi 24 novembre, plusieurs événements sont organisés sur des sites parisiens et en région.

> **Vos déchets, que sont-ils devenus ?** Tournez la roue de l'avenir... Tirez une question et gagnez un cadeau éco responsable !

> **Troc Party** : échangez les objets dont vous n'avez plus l'usage contre ceux de votre choix déposés par d'autres troqueurs... Une solution pour réduire les déchets en prolongeant la vie des objets !

> **Déposez vos piles, capsules de café, bouchons, jouets et équipements sportifs usagés !** La collecte de piles se transforme en dons pour le Téléthon... Les jouets sont réparés pour d'autres enfants... Un moyen de mêler efficacement éco responsabilité et solidarité.

> **Les déchets, une ressource à valoriser** : découvrez comment des déchets de papiers usagés, d'objets plastiques... se transforment en de nouveaux produits utiles et séduisants que vous emporterez !

> **L'économie sociale et solidaire** regroupe des structures qui, par leur activité, vise le partage et la solidarité pour une économie respectueuse de l'homme et de son environnement. Des acteurs engagés dans la valorisation des déchets témoignent de leurs réalisations concrètes.

> Et n'oubliez pas de participer au quiz !

Le détail du programme par site prochainement en ligne sur :

> <http://developpement-durable.sg.minint.fr/>



• Le ministère de l'Intérieur participe à l'action éco-solidaire : 1 pile = 1 don

Dans le cadre de sa politique de développement durable et de son engagement pour la santé solidaire, le ministère souhaite renouveler, sur tout le territoire, la collecte de piles usagées au profit de l'association AFM/Téléthon. Cette opération est coordonnée par la Mission développement durable / DEPAFI et la Mission Information Animation /SDASAP/DRH, en partenariat avec la société SCRELEC et AFM-Téléthon. SCRELEC est un éco-organisme dont la double mission est de prendre en charge les piles et les petites batteries et de sensibiliser les consommateurs à la collecte sélective de ces déchets.

1 pile = 1 don : comment ça marche ?

Le principe est simple : la collecte de piles et de batteries usagées se transforme en dons pour le Téléthon, un moyen de mêler efficacement éco-responsabilité et lutte contre les maladies génétiques rares.

Du 2 novembre au 31 décembre 2017, les agents sont encouragés à se rendre dans les lieux de collecte répartis sur les implantations du ministère participant à l'opération pour y déposer leurs piles et batteries usagées.

Comment participer ?

En administration centrale, la collecte est organisée par la MDD et la MIAAS.

En préfecture ou sous-préfecture, les chefs de service départementaux d'action sociale, correspondants de la mission développement durable, correspondants communication en SGAMI qui le souhaitent peuvent organiser leur propre collecte pour le Téléthon et mobiliser leurs collègues.

Posez vos questions à la Mission information animation de l'action sociale : action.sociale@interieur.gouv.fr

ou à la Mission développement durable : mission-developpement-durable@interieur.gouv.fr

>>> Pour en savoir plus

Site de la Mission développement durable : > <http://developpement-durable.sg.minint.fr/>

Contact : mission-developpement-durable@interieur.gouv.fr

Site de la Semaine européenne de la réduction des déchets : > <http://www.serd.ademe.fr/>

Site Intranet de l'action sociale : > actionsociale.mi

Site 1 pile = 1 don : > 1pile1don-telethon.fr/ - Page Facebook > [1pile1donpourletelethon](https://www.facebook.com/1pile1donpourletelethon)

Parution de la fiche « Les bonnes pratiques - Le travail sur écran »



Le travail sur écran peut engendrer divers symptômes si la situation de travail n'est pas adaptée et si des troubles visuels préexistants ne sont pas détectés ni corrigés. Il s'agit généralement de fatigue visuelle et de troubles musculo-squelettiques (TMS).

A la demande du CHSCT AC, une fiche portant sur le travail sur écran et les troubles musculo-squelettiques a été réalisée par la sous-direction de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel/DRH.

La fiche « *Santé et sécurité au travail / Les bonnes pratiques / Le travail sur écran* » comporte des indications sur le dépistage préalable des troubles liés au travail sur écran (fatigue visuelle notamment) et donne des conseils pour bien s'installer afin de les prévenir (éclairage, ergonomie du poste de travail, organisation du travail...).

>>> Pour en savoir plus

Site Intranet de l'action sociale / Santé et sécurité au travail / Documentation générale :

> actionsociale.mi

> [Télécharger la fiche](#)

Un nouveau logo « CHSCT »



L'administration a estimé pertinent de mettre en place un mode de traçabilité visant à témoigner de la production induite par les représentants du personnel à la suite de réflexions engagées par le CHSCT.

L'objectif principal de cette démarche vise à signaler visuellement les documents qui traduisent le travail mené au sein du CHSCT pour plus de visibilité de l'action de cette instance et valoriser ses travaux.

C'est pourquoi un logo spécifique aux CHSCT a été élaboré. Il fait mention de l'année de réunion de l'instance au cours de laquelle les réflexions ont été menées. Ce nouveau logo a été apposé sur la fiche « Santé et sécurité au travail / Les bonnes pratiques / Le travail sur écran » qui vient de paraître.

Santé

Grippe hivernale : je me vaccine pour moi, pour ma famille, mes proches et mes collègues

La vaccination est le premier geste à faire pour se protéger de la grippe.

Une campagne de vaccination antigrippale gratuite au profit de l'ensemble des agents du ministère est organisée au sein des services médicaux de prévention.

En centrale, elle se déroulera du 3 novembre au 4 décembre 2017, voir le calendrier.

En préfecture, s'adresser au service départemental d'action sociale pour en connaître les modalités.

Pour rappel, la grippe saisonnière est une maladie virale, contagieuse, qui se transmet par les postillons, la toux, les éternuements...

Chaque hiver, 2 à 8 millions de personnes sont touchées par le virus de la grippe. C'est une maladie qui peut être grave, en particulier chez les personnes fragiles. Chaque année, elle est responsable d'hospitalisations, voire de décès.

Plus nous sommes nombreux à nous vacciner, plus nous évitons à ceux que nous aimons, à ceux avec qui nous vivons et travaillons, et même à l'ensemble de la population de notre pays et des pays dans lesquels nous voyageons, de tomber malade.

Quelles sont les personnes concernées ?

La vaccination est fortement recommandée pour les personnes les plus fragiles car le virus est dangereux chez elles, pouvant entraîner des complications graves. Outre les personnes âgées, les femmes enceintes et l'entourage familial des nourrissons de moins de six mois (particulièrement vulnérables) sont vivement invités à se faire vacciner contre la grippe.

Si j'ai déjà été vacciné(e) l'année dernière, dois-je le refaire cette année ?

Les souches virales rencontrées varient d'une année à l'autre, par conséquent il est indispensable de se faire vacciner chaque année. Il faut environ deux semaines au vaccin pour agir et protéger l'organisme. Une seule injection annuelle suffit pour les adultes, mais pour les enfants de moins de neuf ans, qui n'ont jamais été vaccinés contre la grippe auparavant, deux injections, à quatre semaines d'intervalle, sont nécessaires.



5 BONNES RAISONS de passer à LA VACCINATION contre la grippe

- LA GRIPPE EST DANGEREUSE**
Elle peut provoquer des complications graves : pneumonie, aggravation d'une maladie chronique existante, perte d'autonomie... voire des décès.
- LA GRIPPE EST IMPRÉVISIBLE**
Les virus changent d'une année sur l'autre. On ne peut prévoir l'arrivée de l'épidémie. Alors n'attendez pas pour vous faire vacciner !
- LE VACCIN SAUVE DES VIES**
Il aide à combattre le virus et réduit le risque de complications graves. C'est le meilleur moyen de se protéger : ainsi, il réduit le risque de décès liés à la grippe de 25% en moyenne chez les 65 ans et plus.
- LE VACCIN EST SANS DANGER**
Les effets indésirables sont sans gravité : petite fièvre, douleur et rougeur au point d'injection.
- LE VACCIN PROTÈGE VOTRE ENTOURAGE**
Il réduit le risque de transmission à vos proches.

>>> Pour en savoir plus

Site Intranet de l'action sociale :

> actionsociale.mi

> Prévenir la grippe saisonnière : ameli.fr

> [vaccination info service](#)

> [Fiche de Santé publique France sur la grippe saisonnière](#)

> [Dossier de l'assurance maladie sur la grippe saisonnière](#)

> [Dossier et bulletins de surveillance de la grippe](#)

> [Fiche mémo du Ministère de la Santé sur la grippe](#)

> [Le point sur la vaccination contre la grippe saisonnière par le Ministère de la Santé, 5 \(fausses\) idées reçues](#)

Forte hausse des intoxications graves par des champignons :



Face à la forte augmentation du nombre de cas graves d'intoxication liés à la consommation de champignons signalés aux centres antipoison et de toxicovigilance, l'ANSES, la Direction générale de la Santé (DGS) et les Centres antipoison renouvellent leur mise en garde aux amateurs de cueillette et rappellent les bonnes pratiques à respecter. Depuis le début de la surveillance, début juillet, 32 cas graves d'intoxication par des champignons ont déjà été rapportés aux centres antipoison sur 1 179 cas signalés, alors que la moyenne annuelle observée est d'une vingtaine de cas graves. Sur les 32 cas, 20 correspondent à un « syndrome phalloïdien », caractérisé par des signes digestifs survenant en moyenne 10 à 12 heures après la consommation de champignons et qui peut être à l'origine d'une atteinte hépatique mortelle en l'absence de traitement. Ce syndrome peut être causé par des amanites (amanite phalloïde, amanite vireuse...), des petites lépiotes ou des galères. Toutes les régions sont concernées. Dans les cas signalés, 94 % des cas ont été provoqués par les champignons cueillis par des particuliers.

Recommandations à respecter impérativement :

- ne ramassez uniquement que les champignons que vous connaissez parfaitement ;
- au moindre doute sur l'état ou l'identification d'un des champignons récoltés, ne consommez pas votre récolte avant un contrôle par un spécialiste (pharmaciens, associations et sociétés de mycologie de votre région) ;
- prenez une photo de votre cueillette, avant cuisson, elle sera utile au pharmacien ou au médecin du centre antipoison en cas d'intoxication, pour décider du traitement adéquat ;
- cueillez uniquement les spécimens en bon état et prélever la totalité du champignon (pied et chapeau), afin de permettre l'identification ;
- ne cueillez pas les champignons près des sites pollués (bords de routes, aires industrielles, décharges) car les champignons concentrent les polluants ;
- déposez vos champignons séparément, dans une caisse ou un carton mais jamais dans un sac plastique qui accélère le pourrissement ;
- séparez bien les champignons récoltés, par espèce, des morceaux de champignon vénéneux peuvent être mélangés à des morceaux de champignons comestibles ;
- lavez-vous bien les mains après la récolte ;
- conservez les champignons à part et dans de bonnes conditions au réfrigérateur et les consommer dans les 2 jours au maximum après la cueillette ;
- consommez les champignons en quantité raisonnable et de préférence de façon espacée dans le temps, après une cuisson suffisante, ne les consommez jamais crus ;
- ne proposez jamais de champignons cueillis à de jeunes enfants.

En cas d'apparition d'un ou plusieurs symptômes (notamment diarrhées, vomissements, nausées, tremblements, vertiges, troubles de la vue, etc.) à la suite d'une consommation de champignons de cueillette : appelez immédiatement le « 15 » ou le centre antipoison de votre région, et précisez que vous avez consommé des champignons.

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

Angers 02 41 48 21 21 • Bordeaux 05 56 96 40 80 • Lille 0800 59 59 59 • Lyon 04 72 11 69 11 • Marseille 04 91 75 25 25 • Nancy 03 83 22 50 50 • Paris 01 40 05 48 48 • Strasbourg 03 88 37 37 37 • Toulouse 05 61 77 74 47

>>> Pour en savoir plus

Site Internet de la DGS : > [Augmentation-des-intoxications-liees-a-la-consommation-de-champignons](#)

> [Prévention des intoxications par les champignons](#)

Site Internet de l'ANSES : > [Cueillette et consommation de champignons](#) > [Société Mycologique de France](#)

> [Association des Centres Antipoison et de Toxicovigilance](#)

Gardez le contact...



Vous partez à la retraite ?

Vous ne pouvez pas facilement consulter la lettre électronique « Action sociale Infos » sur votre ordinateur professionnel ?

Envoyez votre adresse électronique personnelle à action.sociale@interieur.gouv.fr en précisant :

- Si vous êtes retraités (vos nom, prénom et département de résidence)
- Si vous êtes actif, votre lieu d'affectation

Vous serez ainsi informé régulièrement de l'actualité sociale du ministère qui va privilégier ce mode de communication à l'avenir

Ministère de l'Intérieur / DRH / SDASAP / MIAAS
Immeuble Lumière - Place Beauvau - 75800 Paris cedex 08
Contact : 01 80 15 41 13



La préfecture de la Haute-Garonne s'engage lors de la journée mondiale du cœur

Le vendredi 29 septembre 2017, Journée mondiale du cœur, le service départemental de l'action sociale de la Haute-Garonne a organisé deux sessions de sensibilisation, auprès des agents de la préfecture, sur les maladies cardiovasculaires.

Lise Renucci, infirmière de prévention à la préfecture de la Haute-Garonne, a animé ces deux sessions.

Elle a tout d'abord présenté les différentes maladies cardiovasculaires puis a développé les plus fréquentes (cardiopathies, troubles du rythme cardiaque, maladies vasculaires cérébrales).

Elle a ensuite développé en cinq points, les réflexes qu'il fallait adopter pour protéger son cœur et ses artères :

- Manger équilibré,
- Bouger,
- Eviter de fumer,
- Gérer le stress,
- Limiter la consommation d'alcool.

Durant cette information qui s'est déroulée entre 12 et 14 heures, des conseils ont été donnés. L'infirmière de prévention a organisé, un exercice de respiration collectif, facile à reproduire, pour permettre de gérer son stress et a répondu aux questions posées par les participants. Ce moment interactif a été très apprécié par les participants.

Des livrets et flyers ont été également mis à la disposition des 31 agents qui sont venus à ce rendez-vous. Cette documentation a été mise en ligne sur l'Intranet de la préfecture dans l'espace dédié à la médecine de prévention.



>>> Pour en savoir plus

Préfecture de la Haute-Garonne :

Hélène Rabasse, service départemental d'action sociale - Tél. **05 34 45 39 20**

Courriel : helene.rabasse@haute-garonne.gouv.fr

Lise RENUCCI, infirmière de prévention de la préfecture de la Haute-Garonne - Téléphone : **05 34 45 34 25**

Courriel : lise.renucci@haute-garonne.gouv.fr

« Opération Moi(s) sans tabac » à la préfecture de la Moselle

Cette année s'organise la 2^e édition de l'opération Moi(s) sans tabac, qui a permis de toucher plus de 13 000 personnes dans le Grand Est en 2016. Impulsée par Santé Publique France en réponse notamment aux axes prioritaires du programme national de réduction du tabagisme 2014-2019, elle consiste en un défi collectif au niveau national : inciter et accompagner les fumeurs dans une démarche d'arrêt sur une durée de 30 jours, période au-delà de laquelle les chances d'arrêter de fumer de manière permanente sont multipliées par 5. La préfecture de la Moselle s'est associée à cette opération pour relayer le dispositif auprès des agents du ministère de

l'Intérieur en poste dans le département. Il sera ainsi possible aux agents fumeurs de bénéficier d'un programme d'accompagnement en s'inscrivant dès à présent sur le site : www.tabac-info-service.fr ou en téléchargeant l'application « *tabac info service* » (disponible sur App Store et Google Play, **je télécharge l'appli**). Ces démarches, entièrement gratuites, permettront à chacun de recevoir un coaching personnalisé, adapté à ses motivations, ses inquiétudes et ses habitudes de vie. Un spécialiste tabac info service répondra par ailleurs aux questions des fumeurs au n° court 3989, où il sera également possible de bénéficier d'un suivi personnalisé et gratuit par un tabacologue.



Des kits d'aide à l'arrêt sont d'ores et déjà disponibles auprès du service départemental d'action sociale et seront envoyés aux personnes intéressées sur simple demande. Ils aideront les candidats à l'arrêt à se préparer au jour J pour mettre toutes les chances de leur côté (choix de la méthode d'arrêt, stratégies pour résister, ...). Des brochures d'information seront également disponibles et prochainement publiées sur l'Intranet.

>>> Pour en savoir plus

Préfecture de la Moselle : **Jean-Christophe Durand**, chef de section de l'action sociale - Tél. **03 87 34 85 84**

Courriel : jean-christophe.durand@moselle.gouv.fr

Tabac info service met ses services à votre disposition toute l'année ! Appelez le **3839** et relevez le défi !

> <https://mois-sans-tabac.tabac-info-service.fr/>

Achat d'un vélo électrique : l'aide de l'État, jusqu'à quand ?

Vous avez acheté ou vous envisagez d'acheter un vélo à assistance électrique (VAE) qui n'utilise pas de batterie au plomb ? Vous avez jusqu'au 31 janvier 2018 pour bénéficier d'une aide d'État. Le montant de l'aide étant fixé à 20 % du coût du vélo (TTC) sans pouvoir être supérieur à 200 €.

Pour bénéficier de l'aide d'État, il faut remplir 3 conditions cumulatives :

- être majeur ;
- être domicilié en France ;
- acheter un vélo à assistance électrique.

Le vélo doit :

- être neuf ;
- disposer d'une assistance électrique qui n'utilise pas de batterie au plomb ;
- être équipé d'un moteur électrique d'une puissance nominale continue maximale de 0,25 kilowatt.

Attention, une fois acheté, vous ne pouvez pas vendre votre vélo électrique dans l'année suivant son acquisition.

Pour bénéficier de cette aide, l'acheteur effectue une demande de remboursement après l'achat du vélo. L'aide ne peut être accordée qu'une seule fois et ne peut pas être cumulée avec une autre aide de même nature consentie par une collectivité locale (une mairie par exemple).



>>> Pour en savoir plus

Source service-public.fr : > **Bonus écologique pour un véhicule électrique (voiture, scooter, moto, vélo...)**

Source : Service-public.fr

Pacs : en mairie à partir du 1^{er} novembre 2017

L'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) sera transféré à l'officier de l'état civil de la mairie **à partir du 1^{er} novembre 2017**. Le passage du Pacs en mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de la loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle publiée au Journal officiel du 19 novembre 2016 (article 48).

Un décret publié au Journal officiel du 10 mai 2017 précise les modalités de transfert aux officiers de l'état civil de l'enregistrement des déclarations, des modifications et des dissolutions des pactes civils de solidarité.

En attendant la mise en place de ce changement, les personnes qui veulent conclure un Pacs doivent faire enregistrer leur déclaration conjointe de Pacs en s'adressant toujours :

- soit au tribunal d'instance compétent (lieu de leur résidence commune) ;
- soit à un notaire.

Les partenaires qui ont leur résidence commune à l'étranger doivent s'adresser au consulat de France compétent. Bien sûr, la possibilité de signer son Pacs chez son notaire est maintenue.

Rappel : le Pacs est un contrat conclu entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Pour pouvoir le conclure, les partenaires doivent remplir certaines conditions et rédiger une convention. Ils doivent ensuite la faire enregistrer.

Quels sont les effets envers les biens ?

- En matière patrimoniale, la séparation des patrimoines devient la règle et l'indivision l'exception.
- En cas de décès, le partenaire survivant peut rester gratuitement un an dans le logement qui constituait la résidence principale du couple (même si le défunt en était l'unique propriétaire).
- N'oubliez pas, sans testament le partenaire du Pacs n'hérite jamais.



>>> Pour en savoir plus

Sources : > <https://www.notaires.fr/fr/le-pacs>

> <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N144>

Textes de référence : > **Loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle**

> **Décret relatif aux pactes civils de solidarité**

Cesu : du nouveau sur le site internet pour les particuliers-employeurs

Vous utilisez des chèques emploi service universel (Cesu) pour financer le soutien scolaire ou la garde de vos enfants, pour faire appel à une femme de ménage ou encore pour faire réaliser des travaux de jardinage chez vous par exemple ? Sachez que le Cesu a modernisé et simplifié son site internet pour les particuliers-employeurs depuis le 17 octobre 2017.

Le **site Internet du Cesu** qui permet aux particuliers-employeurs de déclarer chaque mois la rémunération de leurs salariés a pour objectif de faciliter les formalités liées à l'emploi d'une personne à domicile quelques heures par semaine (éditer une fiche de paye, par exemple).

Depuis le 17 octobre 2017, découvrez la nouvelle version du site internet du Cesu avec :

- une accessibilité totale via smartphone ou tablette ;
- la création de nouvelles fonctionnalités (simulateur de coût pour les charges à verser, grille des salaires minima en fonction de l'activité professionnelle, calendrier indiquant notamment la date de mise à disposition du bulletin de salaire et de l'avis de prélèvement, possibilité de pré-remplir ses déclarations si le nombre d'heures effectuées et la rémunération mensuelle restent identiques, par exemple).



>>> Pour en savoir plus

Source : > [service public.fr](http://service.public.fr)

> Cesu, un service des Urssaf > Un nouveau site conçu spécialement pour vous !

Site Intranet de l'action sociale : actionsociale.mi

Retraite

La majoration de pension attribuée pour avoir élevé trois enfants

La pension des fonctionnaires ayant élevé au moins trois enfants peut être majorée. Cela vaut à la fois pour la pension du père et de la mère.

Cet avantage est soumis à des conditions de durée d'éducation : au moins neuf ans d'éducation sont requis pour chacun des enfants, avant leur seizième anniversaire ou avant qu'ils aient cessé d'être à charge au sens de la législation sur les prestations familiales, soit 20 ans en cas d'étude ou d'apprentissage.

Le versement de la majoration peut être différé car il intervient au plus tôt au seizième anniversaire du troisième enfant dès lors que la condition d'éducation est remplie. Dans le cas contraire le versement sera retardé jusqu'à ce que la condition soit satisfaite.

Il n'est pas indispensable qu'il y ait un lien de filiation du fonctionnaire avec les enfants.

Ouvrent droit à la majoration :

- les enfants légitimes, naturels et adoptifs du titulaire ou de son conjoint,
- les enfants ayant fait l'objet d'une délégation de l'autorité parentale au profit du titulaire ou de son conjoint,
- les enfants placés sous la tutelle du fonctionnaire ou de son conjoint lorsque la tutelle s'accompagne de la garde effective et permanente,

- les enfants recueillis au foyer par le fonctionnaire ou son conjoint. Il faut produire les justificatifs d'éducation et prouver la charge financière durant les neuf ans requis !

Cette majoration du montant de la pension est fixée à 10 % de celui-ci pour les trois premiers enfants et à 5% par enfant au-delà du troisième. Il existe un plafond : le total de la pension et de la majoration ne peut dépasser le traitement indiciaire brut.

Exemple : j'ai deux enfants qui sont élevés. Mon conjoint a un enfant à charge que j'ai élevé neuf ans et il nous a été confié par le juge des tutelles un enfant durant dix ans.

Quel est le pourcentage de majoration auquel je peux prétendre ?

10 % + 5 % = 15 %

Chaque mois, cette majoration est incluse dans le montant de la pension.

>>> Pour en savoir plus

Site Intranet de l'action sociale / Retraite : > <http://actionsociale.mi>

BPAI : > centre-information-retraite@interieur.gouv.fr

Tél. 04 94 60 48 04

Ministère de l'Intérieur/BPAI - 1, bd Foch CS 40247 83007 Draguignan cedex

Agenda

> Du 13 au 19 novembre 2017

La semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH) a fêté l'an dernier sa 20^e édition ! Parce que les personnes en situation de handicap souffrent toujours de difficultés pour accéder, se maintenir et évoluer dans leur vie professionnelle, LADAPT, l'Agefiph et le FIPHP, leurs salariés, bénévoles, adhérents et partenaires se mobiliseront en France et en Europe pour l'inclusion professionnelle pour tous. L'occasion pour le FIPHP de rappeler son implication dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap dans la Fonction publique.

> Mardi 7 novembre 2017

>> **CHSCT spécial des préfetures** à 14 h 30 en salle des Commissions à Lumière.

> Jeudi 16 novembre 2017

> **CHSCT ministériel** à 15 h 00 en salle Olympe de Gouges à Beauvais.

Témoignage de Didier Salvignol, directeur des relations avec les usagers et les collectivités à la préfecture de l'Aveyron.

Surmonter le handicap, c'est admettre qu'il faut réapprendre à vivre...

« ... Quand, comme pour moi, le handicap arrive brutalement après une septicémie et une amputation des quatre membres, cet apprentissage passe par plusieurs étapes.

La première et la plus passive consiste à soigner ce corps qui n'est plus le sien et qui fait tant souffrir moralement et physiquement.

La deuxième est la rééducation et l'appareillage pris en charge et réussie dans mon cas par le docteur Klotz et son équipe à la Tour de Gassies, en région Bordelaise.

Ensuite et c'est le troisième challenge à relever, il faut faire face seul, avec un peu d'aide à domicile, à la vie quotidienne pour adapter les gestes simples aux possibilités de son corps.

La quatrième phase facultative mais néanmoins indispensable pour moi pour pouvoir continuer à vivre, c'est la reprise du travail.

Tout d'abord je dois remercier les collègues, le corps préfectoral et particulièrement, Monsieur le Préfet de l'Aveyron, Louis Laugier, qui a été toujours présent par ses appels téléphoniques fréquents pour me soutenir et m'affirmer sa confiance.

Comment ne pas reprendre mes fonctions dans ces conditions ? La réponse a été évidente : oui j'y arriverai. Dès lors le dispositif d'accompagnement du ministère de l'Intérieur s'est mis en marche en lien, avec l'assistante sociale et le service des ressources humaines local.

D'une manière inattendue, rapide, efficace et surtout humaine, tout a été fait pour que je puisse reprendre mes fonctions au service de l'État dans les meilleures conditions possibles.

Tous, vous m'avez prouvé que je pouvais y arriver et que tout était possible grâce à votre aide et à votre compréhension. Soyez en remerciés et sachez que vous avez ma reconnaissance la plus sincère et mon profond respect en tant que fonctionnaire mais surtout en tant qu'homme. J'ai repris le travail depuis un mois.

Y croire même dans les pires moments et il y en a. N'essayez pas de soigner mon corps si vous ne soignez pas mon esprit.

Beaucoup de choses sont possibles, même de croiser des personnes formidables et je remercie à cette occasion toutes celles et ceux qui m'ont aidés à faire ce chemin difficile et particulièrement quelqu'un qui se reconnaîtra en lisant ces lignes.

Suis-je arrivé à revivre, aujourd'hui ? La réponse est oui et demain ? Je ne sais pas... ce sera un autre jour ».



Renouvellement de la convention avec le FIPHFP pour 2017/2019



Le ministère de l'Intérieur a renouvelé sa convention avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) pour la période 2017/2019. Le projet de convention a été approuvé à la commission des aides du FIPHFP du 1^{er} juin 2017, puis adopté à l'unanimité au Comité national du FIPHFP le 27 juin 2017. La convention 2017-2019 a été signée le 28 septembre 2017. Dans ce cadre, le FIPHFP alloue une enveloppe de 4,2 M€ pour cette période.

Pour 2017-2019, le ministère s'engage à :

- Avoir un taux d'emploi des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) supérieur à 6 %.

- Recruter 51 agents en situation de handicap par an.

- Continuer à favoriser l'accès à l'emploi, à créer les conditions de succès de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap ainsi qu'à pérenniser les compétences et connaissances relatives au handicap au travail.

De plus, le ministère poursuit ses actions innovantes :

- Des actions relatives au parcours professionnel des agents en situation de handicap (avec notamment un « Livret de parcours professionnel » qui doit répondre au plus près aux besoins des agents, et dont la généralisation est un des engagements du quinquennat du Comité interministériel

du handicap, réuni le 20 septembre 2017).

- Des actions relatives à l'accessibilité numérique au ministère.

- Des actions relatives à la sensibilisation des managers et des collectifs de travail au ministère.

La nouvelle convention permettra de renforcer la politique ministérielle en faveur de l'insertion professionnelle des agents en situation de handicap. Elle est un outil précieux au service des préfets, des chefs de service, des acteurs et des usagers de la politique du handicap. Elle est une composante à part entière de la politique des ressources humaines innovante qui est une des ambitions du ministère de l'Intérieur.

Handicap, créons le dialogue !

A l'occasion de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (13 au 17 novembre 2017), le ministère de l'Intérieur lance un jeu-concours bande-dessinée, pour changer le regard sur le handicap !

Laissez parler votre inspiration et complétez les bulles vides de l'un des deux scénarios proposés, soit sur la thématique du handicap visuel, soit sur celle du handicap auditif.

L'auteur du meilleur scénario par thématique recevra une tablette !

Alors... à vos crayons !

Plus d'infos sur le concours à partir du 13 novembre sur le site Intranet de l'action sociale/Rubrique handicap :

actionsociale.mi et par mail : action.sociale@interieur.gouv.fr



Séjours résidence FJM vacances d'hiver 2017-2018...

LE NEOUVIELLE À SAINT-LARRY

Séjour d'une semaine pendant les périodes du 30 décembre 2017 au 6 janvier 2018 ou du 10 février au 10 mars 2018

> **Tarifs 1^{re} minute : réservation avant le 1^{er} décembre 2017 !**

Adulte : 387 € - Enfant (- de 14 ans) : 239 € - Enfant - de 2 ans gratuit.

> **Tarifs : réservation après le 1^{er} décembre 2017 !**

Adulte : 420 € - Enfant (- de 14 ans) : 258 € - Enfant - de 2 ans gratuit.

> **Offre Famille pour toute réservation effectuée avant le 1^{er} décembre 2017 :**

1 séjour enfant à -50 % pour toute réservation de 2 adultes + 2 enfants.

Ces tarifs comprennent :

- L'hébergement en chambres de 2 à 5 couchages, avec balcon et sanitaires privatifs, linge de toilette fourni, TV et Wifi ;
- La restauration en formule pension complète (hors réveillon de la Saint-Sylvestre et hors boissons) ;
- Les activités suivantes : 1 menu montagnard dans un restaurant de la vallée avec spécialité fromagère (raclette, fondue, reblochonade, tartiflette ou Mont d'Or), 1 pass 2 heures au Sensoria Rio (bains thermo-ludiques dans une eau à 32°C), 1 entrée à la patinoire, club enfants pour les 4-9 ans, animations le soir et en journée.

L'accès à notre salle au pied des pistes pour gardiennage des skis et repas du midi (repas froids ou chauds selon les jours).

Renseignements et réservation : Fondation Jean Moulin – Résidence Le Néouvielle – Rue du Grand Pré – 65170 Saint-Lary-Soulan

Tél : 05 62 39 43 88 – Fax : 05 62 39 40 01 - Courriel : fjmleneouvielle@orange.fr



Séjours jeunes FJM...

HIVER/PRINTEMPS 2018

Séjours au ski ou séjours linguistiques en Angleterre pour les plus studieux !

> **Retrouvez toutes les nouveautés sur le site de la FJM pour vos enfants de 4 à 17 ans !**

Début des inscriptions à compter du mardi 28 novembre 2017 à 9 h 00 !

Détails et tarifs des séjours sur : <http://www.fondationjeanmoulin.fr/loisirs/colos>



Les partenaires de la FJM...

SELECTION THEATRE

> **Une nouvelle offre à retrouver en page d'accueil du site internet de la FJM !**

Retrouvez une sélection de 9 théâtres sur Paris.

Programmation et tarifs sur : <http://www.fondationjeanmoulin.fr/loisirs/theatre>



AQUATONIC

> **Offre de Noël : moment de détente à l'Aquatonic du Val d'Europe !**

Modelage relaxant du corps de 60 mn à la bougie (4 senteurs au choix).

Commandez votre bon avant le 6 décembre 2017 !

Détails de l'offre et bon de commande à retrouver sur :

<http://www.fondationjeanmoulin.fr/qui-sommes-nous/actualites/loisirs/aquatonic-du-val-d-europe>



COSTA CROISIERES

> **-15 % cumulable avec les offres en cours et sur tous les départs jusqu'au 30 avril 2018 !**

Réservez jusqu'au 2 novembre 2017 !

Détails et tarifs des séjours sur : > <http://www.fondationjeanmoulin.fr/qui-sommes-nous/actualites/loisirs/pierre-vacances-hiver>

Code partenaire : 24515699 - Identifiant : **costa2015**



NEONESS

> **2 mois d'abonnements offerts pour toute inscription avant le 30 novembre 2017 !**

Votre salle de sport à partir de 10 € par mois !

Détails de l'offre à retrouver sur : <http://www.fondationjeanmoulin.fr/loisirs/sport/neoness>



SKISET

> **Une réduction de 5 à 10 % supplémentaire par rapport aux réductions SKISET.COM !**

1^{er} site en ligne de location de ski et snowboard avec 350 magasins dans 150 stations en France.

Détails de l'offre à retrouver sur :

<http://www.fondationjeanmoulin.fr/partenaires/nos-partenaires-voyages/locations/skiset>



Les offres Disney...

SOIRÉE « DU NOUVEL AN » le 31 décembre 2017 de 20 h 00 à 1 h 00

> **Billet Adulte/Enfant : 49 €** enfant (gratuité pour les - de 3 ans).



OFFRE SPÉCIALE pour une visite du 10 janvier au 26 mars 2017

> **Billet 1 jour / 2 parcs :**

Tarif unique adulte/enfant à **49 €**.

Tarifs valables pour un achat jusqu'au 15 février 2018 inclus !

- Aucune date de restriction sur toute la période de la visite.
- Billet donnant un accès illimité au Parc Disneyland® et au Parc Walt Disney Studios® sur 1 journée.
- Découvrez Star Wars, la saison de la force au coeur des parcs Disney du 13 janvier au 25 mars 2018.



Détails et réservation sur le site Intranet de l'action sociale, Rubrique Loisirs/Billetterie Disney : > <http://actionsociale.mi>

Site Internet de la FJM : > <http://www.fondationjeanmoulin.fr/qui-sommes-nous/actualites/loisirs/mickey>

Identifiant : **MINT** / Mot de passe : **MINT** (Ces codes étant exclusivement réservés au personnel du ministère, merci de ne pas les diffuser à l'extérieur).

Grease, le musical

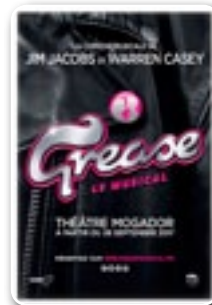
LA NOUVELLE COMÉDIE MUSICALE AU THÉÂTRE DE MOGADOR !

Réservation sur le site : www.greaselemusical.fr/avantages

• ou soit par téléphone au **01 53 33 45 30** du lundi au vendredi de 10 h 00 à 19 h 00, le samedi de 12 h 00 à 19 h 00 et le dimanche de 12 h 00 à 16 h 00.

• ou soit directement à la caisse du théâtre : 25, rue de Mogador du lundi au vendredi de 10 h 00 à 19 h 00 et le samedi de 10 h 00 à 18 h 00.

Mot de passe : **DANNY**



SDASAP/DRCPN

>> Arrivées

> Lähcène Niati

a pris ses fonctions en qualité de chef du pôle réservations et attributions des logements de l'administration centrale au bureau des politiques sociales.

> Bernadette Ogire-Gourgues

a pris ses fonctions en qualité d'assistante du médecin-chef (service médical statutaire).

> Solèbe Grelot

a pris ses fonctions en qualité de conseillère mobilité carrière pôle accompagnement en zone Île-de-France (mission reconversion et reclassement professionnel).

> Nathalie Klekowicki

a pris ses fonctions en qualité de conseillère mobilité carrière pôle partenariat en zone Est (mission reconversion et reclassement professionnel).

> Richart Kuete Minga

a pris ses fonctions en qualité d'adjoint à la chef de la mission d'accompagnement des blessés en service (bureau de l'accompagnement social).

> Virginie Bourlet

a pris ses fonctions à la mission d'accompagnement des blessés en service (bureau de l'accompagnement social).

> Oana Papadacci

a pris ses fonctions en qualité de responsable du pôle administratif et financier du service médical statutaire (service médical statutaire).

>> Départ

> Nadine Timmarayah

a quitté ses fonctions de gestionnaire au sein de pôle sécurité (bureau sécurité et santé au travail) pour un détachement au ministère de l'agriculture et de l'alimentation.



Ministère de l'intérieur / SG / DRH / Sous-direction de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel

Directrice de la publication : Isabelle Mérignat

Coordination-maquette : mission Information-Animation de l'action sociale

Contact : 01 80 15 41 13 - Courriel : action.sociale@interieur.gouv.fr